

COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 4 mai 2022

Première réunion du Comité de suivi territorial de la ZFE-m

Le 3 mai 2022 s'est tenue la réunion d'installation du Comité de suivi territorial de la Zone à Faibles Émissions – mobilités (ZFE-m), qui a permis un premier échange entre représentants de l'Eurométropole de Strasbourg et différentes parties prenantes et/ou concernées par sa mise en œuvre (État, Région Grand Est, Collectivité européenne d'Alsace, communes et intercommunalités limitrophes, opérateurs de mobilité, représentants du monde économique et énergétique, associations d'usagers...).

Cette réunion a permis de présenter l'Observatoire de la ZFE-m, créé le 1^{er} mars 2022. Confié à l'Adeus (Agence de développement et d'urbanisme de l'agglomération strasbourgeoise), il aura pour mission d'évaluer l'impact de la ZFE-m sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, à travers le suivi de différentes données liées à la qualité de l'air, l'évolution du parc de véhicules des habitant-es et professionnel-les et la fréquentation des différentes infrastructures de transport.

« L'Observatoire et le Comité de suivi territorial sont des outils qui nous permettront de mener efficacement la mise en œuvre de la ZFE-m. Les évaluations permettront notamment d'envisager des adaptations pragmatiques du dispositif si elles se révèlent nécessaires. Il est en effet de notre responsabilité, dans le cadre de cette obligation faite aux collectivités d'instaurer une Zone à Faibles Émissions-mobilités, de nous assurer de l'efficacité globale du dispositif » souligne **Pia Imbs**, présidente de l'Eurométropole de Strasbourg.